



TARIFICATION 2026 - EAU & ASSAINISSEMENT

Annexe 3 de la DCM N° 162/2025 du Mardi 09 Décembre 2026

FACTURATION EAU

Désignation	2025	TARIFS 2026		
	TTC	HT	TVA 5,5%	TTC
Consommation - m ³	1.90 €	1.85 €	0.10 €	1.95 €
Redevance communale part fixe	54.33 €	51.50 €	2.83 €	54.33 €
Ouverture de vanne	37.98 €	36.00 €	1.98 €	37.98 €
Fermeture de vanne	37.98 €	36.00 €	1.98 €	37.98 €
Taxe de raccordement au réseau	488.99 €	463.50 €	25.49 €	488.99 €
Dépose compteur et fermeture définitive de compteur	54.33 €	51.50 €	2.83 €	54.33 €

FACTURATION ASSAINISSEMENT

Désignation	2025	TARIFS 2026		
	TTC	HT	TVA 10%	TTC
Consommation - m ³	0.56 €	0.51 €	0.05 €	0.56 €
Redevance communale part fixe	30.80 €	28.00 €	2.80 €	30.80 €
Taxe de raccordement au réseau	509.85 €	463.50 €	46.35 €	509.85 €
Etablissement d'un diag asst (réseau collectif - lors de la vente d'un bien)	78.00 €	70.00 €	14.00 €	84.00 €

FACTURATION AUTRES ORGANISMES

Désignation	2025	TARIFS 2026		
	TTC	HT	TVA	TTC
Redevance sur la consommation d'eau potable - AERM	0.410 €	0.4000 €	0.022 €	0.422 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable - AERM	0.069 €	0.0672 €	0.004 €	0.071 €
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau - AERM	0.088 €	0.0847 €	0.005 €	0.089 €
Redevance pour performance assainissement collectif - SEIHVM	0.151 €	0.1976 €	0.020 €	0.217 €
Redevance épuration - SEIHVM	1.900 €	1.7300 €	0.173 €	1.900 €

BRANCHEMENTS SUR LE RESEAU D'EAU

En raison de la fluctuation des prix des fournitures et matériaux, à compter du 1^{er} janvier 2022, la commune se basera sur les devis de ses fournisseurs pour établir le devis adressé à l'usager. Celui-ci comprendra :

- les fournitures,
- la main d'œuvre,
- 15 % d'imprévus.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

50 % payable à l'acceptation du devis puis 50 % après la réalisation des travaux - DCM 79/2007 du 29/05/2001

INTERTVENTION POUR NÉGLIGENCE OU MALADRESSES

Forfait hors fournitures en dehors des heures de travail habituelles

Par agent : 1^{re} heure : 60,00 € - heures suivantes : 40,00 € - DCM 72/2008 du 14 mai 2008